Nations Unies S/PV.6474



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année *Provisoire*

6474e séance

Mercredi 26 janvier 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Barbalić	(Bosnie-Herzégovine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/681)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/22)

11-21691 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/681)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/22)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Al-Fasher, ainsi que M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/681, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan; et du document S/2011/22, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Khare.

M. Khare (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord si je puis parler du processus politique concernant le Darfour. Malgré les incidents violents enregistrés au Darfour ces derniers mois, on peut parler d'un certain progrès dans les négociations en cours à Doha.

En novembre, les comités conjoints de négociation du Mouvement pour la libération et la justice et du Gouvernement ont achevé leurs travaux sur les grandes questions suivantes : partage du pouvoir, justice et réconciliation, indemnisation, retour et réinstallation des réfugiés et des déplacés, et dispositions en matière de sécurité. Ces travaux ont montré qu'il existait d'importants domaines de convergence entre les parties. Cependant, des points importants de désaccord subsistent, en particulier au sujet des pouvoirs qu'exercerait une autorité régionale chargée de l'application de l'accord de paix au Darfour et de la question de la création d'un poste de vice-président pour le Darfour. La médiation a fait une série de propositions visant à régler ces questions, et elle procède actuellement, avec toutes les parties à Doha, à la planification des travaux pour le mois de février en vue de parvenir à un consensus sur les clauses d'un accord de paix.

La décision prise le 16 décembre par le Mouvement pour la justice et l'égalité de retourner à Doha pour reprendre les négociations avec le Gouvernement sur un cessez-le-feu a également été un point positif. La médiation a souligné que la condition de tout accord de paix global entre toutes les parties demeurait la cessation des hostilités sur le terrain. À cet égard, elle n'a cessé d'exhorter toutes les parties au conflit à mettre fin aux combats et à se joindre aux pourparlers à Doha. Bien qu'Abdul Wahid n'ait pas encore rejoint les pourparlers, il est toujours en consultation avec son mouvement afin de décider s'il se rendra ou non à Doha. Récemment, il a indiqué qu'il pourrait y envoyer une délégation dans un proche avenir.

Le 6 novembre, les membres du Forum consultatif Union africaine-ONU sur le Soudan ont convenu de commencer la planification du processus politique concernant le Darfour, qui doit avoir lieu au Darfour même. Le processus politique basé au Darfour prendrait comme point de départ les résultats du processus de Doha et du travail qui y a été accompli et s'attacherait à obtenir un consensus au sein des communautés darfouriennes autour des principes clefs issus des négociations de Doha. Il a été décidé que le processus politique au Darfour serait mené par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui des acteurs concernés.

La crédibilité du processus politique au Darfour dépendra de l'instauration de conditions favorables, laquelle implique que le Gouvernement soudanais prenne un certain nombre de mesures indispensables, dont les aspects essentiels sont la protection des droits civils et politiques des participants, de sorte qu'ils puissent exprimer leurs vues sans crainte de représailles, la garantie de la liberté d'expression et de la liberté d'assemblée, sans lesquelles il ne saurait y avoir de véritable concertation; la garantie pour les participants et pour la MINUAD de leur liberté de mouvement, la représentation proportionnelle et

équitable des intérêts des diverses composantes de la population du Darfour.

À l'issue d'une rencontre qui a eu lieu le 16 décembre, le Représentant spécial conjoint pour le Darfour, Ibrahim Gambari, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, et le Conseiller présidentiel du Gouvernement soudanais, Ghazi Salaheddin, ont décidé qu'une équipe technique conjointe MINUAD-Gouvernement soudanais serait chargée de suivre l'évolution des conditions dont dépend l'instauration d'un climat favorable, qui est indispensable au lancement du processus politique au Darfour, et de définir les modalités de mise en œuvre de ce processus une fois qu'il aura été lancé. La question de l'importance que revêt l'instauration d'un climat favorable a de nouveau été abordée le 12 janvier lors d'une rencontre entre le Représentant spécial conjoint pour le Darfour, M. Gambari, le Conseiller présidentiel, M. Salaheddin, et l'Envoyé spécial des États-Unis, Scott Gration.

Nous croyons savoir que de nombreux acteurs du processus de paix au Darfour ont exprimé des vues divergentes concernant le calendrier et le contenu du processus politique au Darfour ainsi que la manière dont il pourrait s'articuler sur les négociations de Doha. Le Secrétaire général est en train d'examiner ces questions en vue d'énoncer une vision claire concernant la voie à suivre.

L'attention et la cohésion internationales sans précédent qui ont entouré le référendum historique au Soudan représentent également une occasion de susciter un regain d'intérêt pour le Darfour. La situation au Darfour, qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste de dynamiques centre-périphérie qui affectent les populations de l'ensemble du pays, doit être envisagée dans le cadre national du Soudan et des nombreux problèmes auxquels est confronté le pays dans son ensemble.

Je vais maintenant passer au rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/681) et au référendum en cours au Sud-Soudan. Depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité le 18 janvier (voir S/PV.6468), tous les bulletins mis dans les urnes ont été comptés et le vote est en train d'être vérifié et approuvé. Les résultats préliminaires devraient être annoncés le 2 février. À moins d'un recours en justice, les résultats finaux devraient être annoncés le 7 février et, en cas de recours, ils seront annoncés une semaine plus tard, soit le 14 février. Les premières indications données par la Commission pour le référendum au Sud-Soudan indiquent qu'une majorité écrasante a voté pour la sécession.

Comme le savent les membres du Conseil, le référendum n'a pas eu lieu dans l'Abyei dans l'attente du résultat des négociations sur le statut de la zone contestée entre les parties à l'Accord de paix global. Je suis heureux de vous informer que depuis la dernière séance d'information du Conseil sur la question, aucun incident de violence majeur n'a été signalé dans l'Abyei. Les accords conclus entre les dirigeants communautaires le 13 janvier et entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan le 17 janvier en ce qui concerne les migrations et la sécurité dans la zone ont généralement tenu et sont progressivement mis en œuvre.

Le déploiement convenu de deux nouveaux bataillons d'unités mixtes intégrées pour assurer la sécurité dans la zone devrait s'achever d'ici demain, 27 janvier. Néanmoins, les migrations saisonnières devant reprendre bientôt, les tensions sur le terrain entre les communautés misseriya et ngok dinka restent fortes. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) poursuit ses efforts pour éviter le retour de la violence au moyen d'une augmentation de ses effectifs et du nombre de patrouilles, mais, en l'absence d'un règlement permanent de la question du statut de l'Abyei, le retour de la violence reste une menace omniprésente. À cet égard, nous sommes encouragés par le fait qu'une nouvelle rencontre doit avoir lieu demain, 27 janvier, entre le Président Al-Bashir et le Premier Vice-Président Kiir pour reprendre les négociations sur l'Abyei, avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine présidé par le Président Mbeki.

La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont également redoublé d'efforts pour entrer en contact avec les autorités de l'Abyei et du Kordofan méridional afin de veiller à la sécurité et au bien-être des futurs citoyens du sud rapatriés pris dans la violence de ces dernières semaines. Le 22 janvier, la circulation de convois dans la zone de l'Abyei et alentour a repris sous la protection des autorités locales, et aucun incident de violence n'a été signalé.

Les nombreux obstacles à la stabilité dans le nord et le sud exigent que les autorités s'engagent à respecter le principe d'une participation politique inclusive. Dans ce contexte, le Gouvernement du Sud-

Soudan continue de progresser dans la mise en œuvre de son programme de réconciliation politique en communiquant avec les autres partis et forces politiques, y compris ceux qui se sont rebellés contre le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) après les élections d'avril. Le 22 janvier, le Vice-Président Salva Kiir a annoncé la création d'un comité d'examen constitutionnel, comme cela avait été demandé lors de la conférence réunissant l'ensemble des partis en octobre 2010.

Si la rencontre du 22 janvier entre le Président Al-Bashir et le Parti unioniste national, le principal parti d'opposition dans le nord, pour débattre des futurs arrangements politiques constitue un pas en avant, nous sommes préoccupés par des informations en provenance de Khartoum signalant l'arrestation de dirigeants de l'opposition et d'autres activistes. J'espère que le Gouvernement soudanais continuera d'avancer sur la voie de la transformation démocratique dans l'esprit de l'Accord de paix global.

Les processus de consultation populaire en cours dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu continuent de progresser régulièrement, quoique lentement. Il est essentiel que ces processus, prescrits par l'Accord de paix global, se déroulent de manière transparente et traitent des problèmes politiques et de sécurité complexes, de même que des griefs de la population, dans ces États. Les auditions publiques ont commencé le 14 janvier dans l'État du Nil Bleu et se poursuivent dans un climat relativement sain. Un nouveau calendrier a été annoncé pour les élections dans l'État du Kordofan méridional, le début des inscriptions sur les listes électorales étant fixé au 24 janvier. Il faut espérer que les deux processus pourront être menés à bien avant la fin de la période de transition fixée par l'Accord de paix global. La MINUS continuera de suivre les progrès et de fournir une assistance, le cas échéant.

Si le référendum s'est déroulé sans incident majeur, les parties doivent recentrer leurs efforts sur la conclusion des négociations relatives aux arrangements postérieurs à l'Accord de paix global. Elles continuent à se rencontrer à tous les niveaux et se sont engagées à reprendre le processus de négociations au début du mois prochain. Nous sommes certains que les parties, grâce aux efforts de médiation du Président Mbeki, accompliront des progrès rapides dans la période à venir. Nous pensons également que la stabilité se renforcera mutuellement dans le nord et le sud et nous espérons que la communauté internationale reconnaîtra le courage et les sacrifices des dirigeants des deux camps alors que nous entrons dans les derniers jours de la période de transition fixée par l'Accord de paix global.

Pour appuyer les efforts de la MINUS et de la MINUAD et promouvoir les priorités principales de l'ONU, le Secrétaire général participera les 30 et 31 janvier au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba où, aux côtés du Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, il participera à une réunion de haut niveau sur l'appui régional et international au Soudan. Nous sommes certains que ce sera une occasion de mobiliser l'attention et la bonne volonté sans précédent de la communauté internationale que suscite le Soudan et d'aider les parties à régler les nombreux problèmes auxquels est confronté le pays aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khare de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur l'évolution récente de la situation au Darfour. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité – l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal – et leur promettre que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) coopérera avec eux de la même manière qu'avec les autres membres du Conseil.

Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint Le Roy dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 6 janvier, nous sommes profondément préoccupés par la reprise de la violence qui s'est produite en décembre au Darfour-Nord et au Darfour-Sud du fait de la détérioration des relations entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM). Depuis, la MINUAD et la communauté humanitaire déploient des efforts vigoureux pour faire face aux conséquences de ces affrontements sur le plan humanitaire et en matière de protection, c'est-à-dire notamment le déplacement d'environ 43 000 personnes, dont 15 000 se sont regroupées autour de bases d'opérations de la MINUAD à Shangil Tobaya, Khor Abeche et Shaeria.

Si les camps de personnes déplacées, notamment Zam Zam et Dar Al Salam, ont enregistré de nouvelles

arrivées à la suite du conflit, la majeure partie des nouveaux déplacements devraient être temporaires. À cet égard, les forces de la MINUAD ont maintenu une présence solide et ont augmenté le nombre de patrouilles dans les villages touchés par les récents combats afin de créer un climat de sécurité propice au retour rapide et en toute sécurité des personnes récemment déplacées.

Malheureusement, dans ce qui semble être le prolongement des événements de décembre, la violence a de nouveau éclaté entre le Gouvernement soudanais et l'ALS-MM, tout récemment encore, le 24 janvier, dans le village de Thabit, qui est situé sur la route entre Al-Fasher et Shangil Tobaya. La MINUAD a également reçu des rapports faisant état d'une opération menée le même jour par les forces armées soudanaises dans le village d'Abou Zerega, situé dans la même zone. Le 25 janvier, les combats se sont poursuivis dans la zone comprise entre Al-Fasher et Shangil Tobaya. Ces rapports indiquent que des éléments du Mouvement de libération du Soudan dirigé par Abdul Wahid al-Nur (MLS-AW) et du Mouvement pour la libération et la justice s'étaient joints à l'ALS-MM au cours de ces affrontements. À la base d'opérations de la MINUAD à Shangil Tobaya, on aurait signalé avoir entendu des tirs d'artillerie. Le Gouvernement a fermé la route principale à la circulation entre Al-Fasher et Shangil Tobaya.

En conséquence, la MINUAD et la communauté humanitaire n'ont pas pu avoir accès à cette zone; mais nous poursuivrons nos efforts afin d'être en mesure de vérifier la situation, et en particulier les répercussions des affrontements actuels sur la population civile. Cet après-midi, ici au Darfour, les combats ont cessé, mais les tensions persistent, et une reprise de la violence entre les parties belligérantes est bien possible.

Si je suis heureux de pouvoir indiquer au Conseil que le membre du personnel de la MINUAD qui était retenu en otage depuis 91 jours a été relâché sain et sauf le 5 janvier, je suis au regret de devoir annoncer que depuis, nous avons été victimes d'une autre prise d'otages au Darfour. Le 13 janvier, trois membres d'équipage d'une compagnie aérienne bulgare travaillant pour un fournisseur du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ont été enlevés par des éléments armés non identifiés au moment où ils atterrissaient à Oum Shalaya, dans le Darfour-Ouest. La décision prise alors par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies de suspendre ses vols dans les aires d'atterrissage non sécurisées du Darfour-Ouest aura sans doute des incidences négatives sur l'accès aux zones reculées. Pour atténuer l'effet de ces mesures, la MINUAD assurera la sécurité des aires d'atterrissage pour hélicoptères dans nos bases d'opérations afin de réduire au minimum les perturbations que cela entraîne pour nos opérations humanitaires.

Par contre, j'ai le plaisir de signaler au Conseil que la Mission prend de nouvelles mesures pour améliorer l'accès au Darfour. Lors d'une réunion tenue le 4 janvier avec les responsables militaires et de police de la MINUAD, j'ai donné pour instructions que dorénavant, nous adopterions une position plus ferme et ne donnerions plus l'impression de demander la permission de nous déplacer dans la zone qui relève de notre responsabilité. J'ai réitéré ce message lors de la réunion que j'ai eue à Khartoum le 6 janvier avec le Conseiller du Président, M. Ghazi Salaheddin, qui gère le dossier du Darfour et qui m'a reconfirmé la politique du Gouvernement accordant à la MINUAD la liberté de circuler dans tout le Darfour. Il y a deux jours à peine, j'ai répété ce même message aux Walis du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest.

Depuis lors, les convois d'approvisionnement et les convois logistiques de la MINUAD en route vers l'ensemble des bases d'opérations, et les convois humanitaires se dirigeant vers Khor Abeche, Shaeria et Shangil Tobaya n'ont rencontré aucun obstacle. Parfois même, nous avons réussi à passer parce que les commandants de patrouilles ont adopté une position ferme et n'ont cessé de négocier, comme cela a été le cas le 23 janvier lorsqu'une patrouille d'une unité de police constituée de la MINUAD et une équipe de pays intégrée MINUAD-ONU ont été envoyées dans le camp de personnes déplacées de Zam Zam, à proximité d'Al-Fasher, pour vérifier la situation pendant et après une opération de bouclage et de perquisition menée par le Gouvernement à l'intérieur du camp. Elles avaient d'abord été arrêtées à l'entrée du camp de Zam Zam par le personnel militaire du Gouvernement soudanais, mais ont été autorisées peu après à entrer dans le camp, ce sur quoi nous avions insisté.

Toutefois, je dois également signaler que dans d'autres cas, nos efforts n'ont pas encore été couronnés de succès. À ce jour, par exemple, les organismes humanitaires n'ont pas sécurisé l'accès à Dar Al-Salam, au Darfour-Nord, un autre endroit qui a été récemment le théâtre de combats. Le 23 janvier, le personnel militaire du Gouvernement a refusé l'accès à une patrouille de vérification de la MINUAD qui était

sur le point d'entrer dans Dar Al-Salam. Nous avons soulevé cette question auprès des autorités gouvernementales et nous attendons leur réponse.

J'ai été informé que le Conseil a manifesté son intérêt vis-à-vis de la question de l'accès au Djebel Marra. Je souhaite parler de cette question et présenter au Conseil une vue d'ensemble de la situation dans cette région. Le Djebel Marra est une région montagneuse située à la confluence des trois États du Darfour, à savoir le Darfour-Nord, le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest. Une zone importante du Djebel Marra a été coupée de l'accès humanitaire et de l'accès de la MINUAD depuis février 2010 – il y a un peu moins d'un an – à cause en partie des combats, essentiellement entre les Forces armées soudanaises et le Mouvement de libération du Soudan dirigé par Abdul Wahid al-Nur. À plusieurs reprises en 2010, la MINUAD et les organismes humanitaires ont tenté d'accéder à certaines parties du Djebel Marra afin d'évaluer les rapports faisant état de combats, et surtout de fournir de l'aide aux communautés touchées. Presque chaque fois, ils se sont heurtés aux forces de l'ALS-AW et du Gouvernement.

Mais plus récemment encore, la MINUAD et certains organismes ont réussi à avoir accès à certaines zones du Djebel Marra. Le 13 novembre, par exemple, la MINUAD a effectué deux patrouilles dans l'est et l'ouest du Djebel Marra, y compris à Guldo et à Golo, à l'ouest, et à Tarny, Gosdor et Turty, à l'est. Le 11 décembre, une autre patrouille de vérification s'est rendue à Guldo et à Golo pour évaluer la situation qu'elle a qualifiée de généralement calme.

Les patrouilles prévues dans l'est du Djebel Marra à partir du secteur sud ont été reportées en raison des combats qui ont éclaté entre les forces armées soudanaises et l'ALS-MM à Khor Abeche. Le 13 janvier, cependant, une patrouille à grande distance du secteur sud est arrivée jusqu'à Deribat en empruntant une route contrôlée par le Gouvernement. D'autres patrouilles de ce genre sont prévues pour bientôt afin de continuer à élargir l'accès à cette zone.

Entre-temps, la MINUAD et l'équipe de pays continuent de chercher à avoir accès à la partie orientale du Djebel Marra afin d'y acheminer des fournitures de secours d'urgence. Le 23 décembre, une mission conjointe MINUAD-UNICEF de démobilisation des enfants s'est rendue dans la région de Golombei. Le 11 janvier, une mission conjointe MINUAD-UNICEF-Organisation mondiale de la Santé est arrivée à Kaguro, dans la région du Djebel Si, pour y livrer des vaccins et des fournitures médicales à 3 000 enfants environ dans le cadre d'une campagne accélérée de vaccination. La base d'opérations de la MINUAD à Sortony, dans le Darfour-Nord, appuie également les efforts déployés par l'UNICEF pour creuser d'autres puits dans la partie orientale du Djebel Marra.

La MINUAD continue donc de travailler avec les organismes des Nations Unies pour continuer à accroître l'accès à la partie orientale du Djebel Marra. À l'heure actuelle, des discussions cherchent à déterminer dans quels autres endroits la MINUAD et les acteurs humanitaires pourraient établir une présence permanente. La Mission continue également de rationaliser les procédures afin d'accélérer l'autorisation des vols.

Si la MINUAD compte continuer ses patrouilles dans le Djebel Marra, il n'en faut pas moins rappeler la nécessité de trouver un équilibre entre nos efforts au Djebel Marra et les besoins actuels de protection résultant des combats à Khor Abeche, Shangil Tobaya et Shaeria, ainsi que la nécessité d'être prêts à réagir face aux points chauds potentiels le long de la frontière avec le Sud-Soudan et ailleurs au Darfour. Il ne fait aucun doute que le Djebel Marra est une région importante du Darfour qui continuera d'occuper une place prioritaire dans les efforts de la MINUAD. Mais je tiens à rappeler aux membres du Conseil qu'il y a des problèmes dans tout le Darfour qui exigent notre présence et notre plein appui.

À cet égard, le présent rapport (S/2011/22) sur la MINUAD expose en détail la stratégie générale de la Mission en matière de protection des civils. La stratégie de protection de la MINUAD identifie les objectifs et les tâches à entreprendre pour aider le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités conformément à ses obligations internationales.

Certaines des priorités fondamentales de cette stratégie consistent pour la Mission non seulement à maintenir une présence forte et intégrée dans les régions où des hostilités peuvent éclater en vue de prévenir les actes de violence – la dissuasion joue un rôle déterminant à cet égard – mais également à fournir une protection directe, à garantir un espace humanitaire, à assurer une surveillance et à fournir des données précises et confirmées en se fondant sur la collaboration avec toutes les parties. En outre, dans un souci d'amélioration constante de notre capacité de

réaction opérationnelle, nous avons analysé la manière dont nous sommes initialement intervenus pour faire cesser les combats qui ont eu lieu à Khor Abeche les 10 et 11 décembre 2010 et nous allons intégrer les enseignements tirés de cette analyse dans nos procédures opérationnelles.

Comme je l'ai déjà dit, notamment à l'occasion de précédentes interventions devant le Conseil, je pense que pour parvenir à une stabilisation durable au Darfour, nous devons saisir toutes les occasions de faire fond sur les tendances positives afin de favoriser un certain retour à la normale pour les populations déplacées et de leur permettre de ne plus dépendre de l'assistance étrangère. J'ai toujours affirmé que nous devions éviter de considérer comme normal le fait que plus de 1,8 million de personnes vivent dans des camps de déplacés. Je constate à cet égard que le dialogue et la collaboration se sont améliorés entre les autorités – au niveau central et des États –, les agents humanitaires et la MINUAD grâce à la réactivation de mécanismes de collaboration tels que le Comité de haut niveau sur le Darfour et les comités d'État.

Toutefois, pour que les efforts dans ce domaine portent leurs fruits, la violence au Darfour doit cesser immédiatement. Les affrontements qui ont repris ces deux derniers jours auront très probablement entraîné de nouveaux déplacements et de nouvelles souffrances pour la population civile qui n'a déjà que trop souffert. Toute l'étendue de leurs effets sera mieux connue dans les prochains jours.

J'ai demandé au Gouvernement et à l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi de faire preuve de retenue et de mettre immédiatement fin aux combats. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler cet appel et exhorter les membres du Conseil qui ont de l'influence d'en user afin que les hostilités cessent le plus rapidement possible.

Je suis désolé d'avoir parlé un peu plus longtemps que prévu, mais cela faisait un certain temps que je m'étais adressé directement aux membres du Conseil au nom de la MINUAD.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.